

DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/12-555-533 du 12/03/2012

DEMATÉRIALISATION DES ACTES DES EPLE - DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION DEM'ACT

Destinataires : Chefs d'établissement - Adjointes gestionnaires - Services déconcentrés

Dossier suivi par : Mme KAMARUDIN - Tel : 04 42 91 72 88

Dans le cadre de la modernisation de l'Administration, le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative a décidé d'engager un projet de dématérialisation des actes des établissements publics locaux d'enseignement sous la forme d'une nouvelle application ouverte aux établissements, aux autorités académiques et préfectorales ainsi qu'aux collectivités territoriales volontaires.

Cette application appelée « Dém' Act » destinée à simplifier, fluidifier et sécuriser le dispositif de gestion et de contrôle des actes des EPLE, permettra une chaîne complète de dématérialisation, de la conception de l'acte (à partir d'une base de données) jusqu'à son archivage, en passant par la signature, la transmission et le traitement électronique par les autorités de contrôle. Cette dématérialisation permettra aussi la réduction des coûts et l'accélération de la mise en œuvre des décisions.

Les acteurs de l'application, EPLE et autorités de contrôle, disposeront de fonctionnalités « métiers » permettant un meilleur suivi de la gestion des actes.

Testée en réel dans huit académies pilotes au cours du premier semestre de l'année 2012, l'application sera déployée en septembre 2012 sur l'ensemble des établissements et des services académiques. A cette date, les EPLE transmettront électroniquement les actes aux autorités académiques et préfectorales ainsi qu'aux collectivités territoriales adhérant au dispositif.

Une présentation de l'outil ainsi que des formations spécifiques sont prévues pour accompagner le déploiement de l'outil et permettre à chacun de s'approprier le fonctionnement général de l'application. Une convocation individuelle sera envoyée directement par le service académique de la formation à chaque utilisateur.

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille